Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 971-219711157-20220519-del50-DE Accusé certi**RERUBLIQUE FRANCAISE**

Réception par le préfet : 19/05/2022 Affichage: 19/01/2012 PARTEMENT DE LA **GUADELOUPE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES En Qui ont pris **Afférents** exercice au Conseil part à la Délibération Municipal 33 33 28

Séance du 10 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux le mardi dix mai à dix-huit heures le Conseil Municipa de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairi après convocation légale sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX Premier Adjoint au Maire.

Présents: M Ephrem GLORIEUX; Mme Christiane TREIL- ALBON; M. Bruno FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY; M Lucien BEAUZOR; M. Rodrigue MOULIN; Mme Gladys BURAT; M. Jean-Louis SAINSILY; les adjoints

Sylviane Mme Anny GENIPA; Mme FONDS; Saturni FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE Sylvie DAGONIA: M. Arthur MARICEL; Mme VINGADASSALON; M. Pierre ALBINA; Mme Karine GATIBELZA; N Didier MARICEL; Mme Cindy ARNASSALON; M Christian RADBLOU M. José TORIBIO; Mme Francia ROSAMONT; M Patrick AJAS; M Brun REMI: Mme Annick ABELA; Conseillers Municipaux.

Date de la convocation

04 mai 2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

Représentés :

M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT

M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

Absents: M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Yvon COMBES Mme Clara RIGAH; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER;

DELIBERATION N°2022/05/50

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION USL POUR L'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin apporte des aides aux associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels) mais également au travers de différents concours financiers (subventions de fonctionnement, exceptionnelles, spécifiques

Aussi, dans le cadre de la compétition cycliste : Grand Prix de l'USL prévue du jeudi 05 mai au dimanche 8 mai 2022, organisée par l'association USL, il est proposé de lui allouer une subvention de 8 250€.

Cette subvention lui permettra de se procurer les récompenses nécessaires.

Le conseil Municipal

Considérant l'intérêt général que constitue la mission du tissu associatif à travers ses actions, ses projets et son implication sur le territoire,

Considérant la nécessiter et l'intérêt de la commune de l'accompagner dans ses objets pour un bien-être de la citée,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'Attribuer une subvention exceptionnelle de HUIT MILLES DEUX CENT CINQUANTE EUROS (8250€) à l'association « Uni Sport Lamentinois (USL)». Cette subvention est consentie pour l'aide à la remise des récompenses de la course cycliste intitulée « Grand Prix de l'USL » prévue du Jeudi 05 mai au dimanche 8 mai 2022,

ARTICLE 2: De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIE